



Les Cahiers d'Outre-Mer

Revue de géographie de Bordeaux

244 | 2008

Asie : aménagement et environnement

Entre marginalisation et démagogie : *quelle place reste-t-il pour les communautés locales dans les aires protégées ?*

Manuel Boissière et Charles Doumenge



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/com/5476>

DOI : 10.4000/com.5476

ISSN : 1961-8603

Éditeur

Presses universitaires de Bordeaux

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2008

Pagination : 459-488

ISBN : 978-2-86781-468-6

ISSN : 0373-5834

Référence électronique

Manuel Boissière et Charles Doumenge, « Entre marginalisation et démagogie : *quelle place reste-t-il pour les communautés locales dans les aires protégées ?* », *Les Cahiers d'Outre-Mer* [En ligne], 244 | 2008, mis en ligne le 01 octobre 2011, consulté le 30 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/com/5476> ; DOI : 10.4000/com.5476

Entre marginalisation et démagogie : quelle place reste-t-il pour les communautés locales dans les aires protégées¹ ?

Manuel BOISSIÈRE²
et Charles DOUMENGE³

Suite aux mouvements entamés dans les années 1990, le Congrès mondial sur les Parcs, qui s'est tenu en 2003 à Durban (Afrique du Sud), a montré l'importance que les institutions, les organisations nationales et internationales, prétendaient donner aux populations locales vivant dans ou à proximité des aires protégées (Durban, Accord 2005). La Conférence internationale sur la Biodiversité (Paris, 2005) a également rappelé que, si la biodiversité pouvait pâtir des activités humaines, elle en est aussi le résultat, au moins partiellement. Cette conférence a aussi souligné que conservation et développement durable étaient des concepts étroitement liés (Barbault et Le Duc 2005).

Au-delà des déclarations de principe des États, des grandes Organisations non gouvernementales (ONG) ou de la communauté scientifique, la réalité de terrain est toute autre. Les politiques de conservation font encore largement abstraction de la présence et des droits des communautés locales. Le concept même de conservation, de bien public mondial à protéger, est imposé par la communauté internationale au détriment de toute prise en compte des populations qui sont pourtant les premières touchées par ces décisions. Les bénéfices

1. Une première version de cet article a fait l'objet d'une présentation au cours du colloque GECOREV (Gestion Concertée des Ressources naturelles et de l'Environnement, du local au mondial : pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs), qui s'est tenu à l'Université de Versailles – Saint-Quentin-en-Yvelines, le 26-28 juin 2006.

2. CIRAD, Campus International de Baillarguet TA-C-36/D, F-34398 Montpellier Cedex 5, France ; et CIFOR, P.O. Box 0113, BOCBD Bogor 16000, Indonésie ; mél. : m.boissiere@cgiar.org

3. CIRAD, Campus International de Baillarguet TA-C-36/D, F-34398 Montpellier Cedex 5, France ; mél. : charles.doumenge@cirad.fr

de l'exploitation des ressources sont encore largement captés par de petites élites (Doumenge et Ndinga, 2005). Et, lorsqu'à travers les processus de décentralisation, certains transferts de pouvoirs et de responsabilités deviennent effectifs, ils sont rapidement récupérés par des institutions locales ou par des groupes d'intérêts pour leur bénéfice propre. Le résultat est souvent une exploitation illégale et accélérée des ressources alors que les pratiques locales sont de nouveau montrées du doigt comme causes principales du désastre.

Est-il possible de proposer des stratégies de conservation prenant en compte la tenure foncière et les droits d'usage des populations rurales, le respect de ces populations et de leurs territoires ainsi que la reconnaissance de leur rôle dans la gestion de leur cadre de vie ? Est-ce que leur participation et leur poids dans les prises de décision et dans leur mise en œuvre peuvent être équilibrés vis-à-vis des acteurs « forts » (États, ONG internationales, secteur privé) ? Ne pourrait-on pas partir des priorités, des souhaits ou des impératifs des populations locales, voire de leur propre conception de la « conservation », pour créer les aires protégées et prendre des décisions à leur sujet ? Ces questions constituent la trame de fonds de réflexions croisées sur diverses expériences en cours en Asie et en Afrique.

Au-delà des grands discours et des nombreuses résolutions à valeur générale, la prise en compte de la diversité et des spécificités des situations locales est nécessaire au développement d'actions durables. Les exemples présentés ci-après mettent en évidence la complexité et l'originalité de chaque situation, même si certains éléments de comparaison sont possibles. Si aucun « remède-miracle » ne peut être proposé pour réconcilier les priorités de conservation avec les besoins en développement, certaines stratégies peuvent néanmoins émerger des nombreux projets ou études menés dans les aires protégées qui rééquilibreraient les rapports de force entre les différents acteurs de la conservation.

I – Les discours de la conservation

Depuis de nombreuses années, la conservation de la biodiversité est au centre de vastes débats, autant politiques que scientifiques. Concernant plus particulièrement les forêts tropicales, le rôle des populations locales vivant dans ou à proximité des aires protégées a été décliné selon divers modes à mesure qu'évoluaient les discours « environnementalistes » ou « indigénistes », « préservationnistes » ou « dévolutionnistes ». L'opposition entre ces deux visions de la conservation, du développement durable et de la gestion de la biodiversité, alimente encore les discussions (Congrès de Durban sur les Parcs, Conférence de Paris sur la biodiversité, Conférence *Diversitas* d'Oaxaca) et

influence régulièrement les agendas politiques des décideurs et des bailleurs de fonds. Les grandes ONG telles que *Conservation International* (CI), le Fonds Mondial pour la Nature (WWF), *The Nature Conservancy* (TNC), *The Wildlife Conservation Society* (WCS), l'Union Mondiale pour la Nature (UICN) oscillent, elles aussi, entre ces deux positions. En effet, elles prônent d'un côté une protection forte des derniers lieux d'importante biodiversité de la planète (« points chauds », « écorégions » et autres sites critiques pour la conservation de la biodiversité : Doumenge *et al.*, 2003a ; Linkie *et al.*, 2003 ; Myers *et al.*, 2000 ; Olson et Dinerstein, 1998), impliquant généralement l'arrêt de toute activité humaine consommatrice excessive de ressources naturelles, et de l'autre une reconnaissance accrue du rôle des populations locales et de l'importance de leur prise en compte dans les décisions. Les chantres de l'une ou l'autre de ces positions ne sont pas forcément les mêmes individus, mais les deux types de discours peuvent s'affronter au sein d'une même organisation (Mac Chapin 2004).

Avec le rapport Brundtland (1987), une vision planétaire du « développement durable » a été proposée ; elle a été reprise lors du Sommet de la Terre de Rio (1992). Cette volonté de proposer une vision globale de l'aménagement des territoires à l'échelle mondiale est sous-tendue par l'idée d'une « société humaine universelle », ce que certains journalistes et politiques ont qualifié, voilà quelques années, de « village global » (Benkirane, 1998). Pour eux, d'une conscience transnationale doit émerger une prise de responsabilité mondialisée vis-à-vis de l'environnement. Cette volonté puise sa raison d'être dans les excès consuméristes de groupes d'intérêts privés et de multinationales à l'échelle de la planète. Elle présente parfois un grand danger de marginalisation et de laminage de nombreuses sociétés humaines d'effectifs modestes, souvent très localisées, pourvues de modes d'organisation et de représentation. Ces sociétés, parfois de vieil enracinement, sont fragiles et supportent très mal la pression d'organisations extérieures plus puissantes. Elles sont généralement démunies face aux stratégies économiques et sociales qui sont devenues la norme dans les grands États-nations. Depuis une quinzaine d'années, le rôle attribué aux populations locales dans le maintien de la biodiversité a ainsi pu osciller entre la croyance naïve au mythe du « bon sauvage » protecteur de l'environnement et l'idée qu'ils constituent des prédateurs nuisibles à la « sauvegarde des forêts » ; et ce, d'autant plus, qu'aux populations rurales autochtones se sont ajoutées – parfois de manière importante – des populations migrantes.

Pourtant, dès la mise en place de la Convention pour la Diversité Biologique (CDB) en 1994, l'étude et la reconnaissance des « savoirs traditionnels » sont devenues des thématiques majeures du développement durable. À partir de l'adoption des Objectifs de Développement du Millénaire (ODM), en 2000,

lors du Sommet du Millénaire, les problèmes de lutte contre la pauvreté, de justice et d'égalité sont apparus au centre des débats, pour être repris avec plus de force lors du sommet mondial de Johannesburg, en 2002, où ils furent mis en relation avec l'érosion de la biodiversité⁴. Le lien entre biodiversité et conditions de vie des populations locales était déjà à l'ordre du jour depuis 1982, à l'occasion du troisième Congrès de Bali sur les Parcs : les différents intervenants s'accordaient alors sur la nécessité d'intégrer systématiquement les besoins des populations locales aux plans de gestion des aires protégées (Adams *et al.*, 2004).

En 2003, lors du 5^e Congrès mondial sur les parcs, organisé à Durban par l'UICN, la nécessité de tenir compte des droits des populations locales dans les décisions prises pour l'aménagement des aires protégées devient un des éléments majeurs des débats. Les Accords de Durban (2005) vont même plus loin quand ils enjoignent les institutions de conservation et les États d'impliquer directement les communautés locales dans la création d'aires protégées. Il s'agit de l'engagement le plus en faveur des communautés locales fait lors d'une conférence internationale, résultat de tensions, selon certains auteurs (Christensen, 2004), entre différents groupes d'intérêts (ONG de conservation et représentants des communautés indigènes).

La conférence de Paris de 2005 (Biodiversité : Science et Gouvernance), si elle rappelle que la biodiversité est « une source de valeurs esthétiques, spirituelles, culturelles et d'agrément » (Barbault et Le Duc, 2005), met en avant le lien direct entre perte de biodiversité et activités humaines, ainsi que les impératifs de conservation. Dans la Déclaration de Paris, les communautés locales sont englobées dans le concept plus vague de « pays en voie de développement ». Plus récemment encore, la déclaration de la conférence *Diversitas* d'Oaxaca (2005) réaffirme les aspects de développement durable, de conservation de la biodiversité et insiste sur l'importance de la formation dans les pays en développement. Même si les communautés locales sont tour à tour considérées comme des partenaires indispensables ou comme des entités liées à des concepts plus vagues (pauvres, marginaux), les discours des grandes institutions internationales et des États reconnaissent de plus en plus la nécessité de tenir compte des parties prenantes locales. Ces discours et ces belles déclarations restent malgré tout suivis de peu d'effets sur le terrain.

Les acteurs traditionnels de la conservation sont en proie aux mêmes doutes quant au rôle possible des communautés rurales dans les stratégies de conservation. Ils sont partagés entre les tenants du « préservationisme » et ceux du « dévolutionisme » (pour reprendre les termes de Romero et Andrade,

4. Les données historiques sont tirées du *Bulletin « Biodiversité : Science et Gouvernance »*, lundi 31 janvier 2005, vol. 100, n° 5.

2004), les premiers considérant l'implication des populations locales dans les processus de conservation comme une erreur, et souhaitant des décisions prises en dehors, voire contre les populations locales si nécessaire, et les seconds insistant sur la nécessité d'augmenter la capacité de ces mêmes populations à contrôler leurs ressources.

Depuis quelque temps, les discours en faveur de la conservation semblent l'emporter dans le monde des ONG, les trois plus grosses ONG de conservation – WWF, TNC et CI – concentrant une part importante des fonds à des activités qui excluent les populations locales des prises de décision (James *et al.*, 2001 ; Wilson *et al.*, 2006 ; Mac Chapin, 2004). Selon Mac Chapin (2004), depuis quelques années, les populations locales ont progressivement disparu des discours de conservation et ont fait place à l'importance des stratégies de conservation à large échelle, aboutissant à des modèles d'investissement pour la conservation qui ne prennent en compte que des aspects économiques et biophysiques (Wilson *et al.*, 2006 ; Balmford *et al.*, 2002). Le facteur humain n'est plus considéré qu'à travers ses seuls impacts sur l'environnement, une série de variables à faire entrer dans l'équation : commerce illégal de bois, braconnage, conversion de forêts, agriculture itinérante... Les populations locales sont des menaces pour la biodiversité et non plus des parties prenantes incontournables pour son maintien.

Certains auteurs (Locke et Dearden, 2005), en réaction contre le Congrès de Durban et les catégories les plus récentes d'aires protégées que l'UICN a mis en place, considèrent qu'il ne faut pas mélanger développement durable dans des paysages anthropisés et véritable conservation, cette dernière n'étant réelle que pour les quatre premières catégories de l'UICN (IUCN, 2006). Les nouvelles catégories – V (paysage terrestre/marin protégé) et VI (aire protégée de ressources naturelles gérées) – ne devraient pas être considérées comme des zones de conservation, car elles risqueraient, selon les auteurs, de corrompre la notion même de conservation. Force est donc de constater un écart croissant entre les discours internationaux, en général « pro-pauvres » et pour un développement raisonnable, et le discours de certains « conservationnistes » qui souhaitent revenir à une conception plus « pure » de la conservation.

Or il est maintenant avéré que dissocier les communautés locales de leur environnement, fût-il dans le cadre de la mise en place d'une aire protégée, n'apporte que méfiance et résistance (Robbins *et al.*, 2006). Robbins et ses collègues conseillent même plus de précautions lorsqu'on parle d'impacts des activités humaines, certains cas ayant montré que les infractions dans les aires protégées peuvent parfois bénéficier à la biodiversité. Par exemple, certaines activités extractives, très localisées sur de petites surfaces et peu nombreuses, peuvent maintenir sinon augmenter la diversité floristique. Ces auteurs

engageant par ailleurs les conservationnistes à collaborer davantage avec les chercheurs en sciences sociales pour mieux comprendre ces phénomènes. De leur côté, Dove *et al.* (2005) proposent une vision nuancée de la conservation, grâce à l'identification d'institutions locales ayant la capacité à gérer de manière durable les ressources naturelles. Ils conseillent de sortir des deux systèmes encore en vigueur, l'approche extérieure (*via* les grandes ONG de conservation), et l'approche « descendante », *via* les institutions gouvernementales, et d'être plus à l'écoute des perceptions locales.

Les exemples présentés ci-après montrent que chaque cas de figure nous propose une grille d'analyse qui lui est propre, sur laquelle se baser pour une meilleure gestion – pour ne pas parler de conservation – de l'environnement.

II – Conservation et intérêts des populations locales

1 – Le droit à disposer de la forêt chez les populations pahy du centre du Vietnam

Les minorités ethniques du Vietnam, notamment les populations montagnardes situées dans la partie centrale du pays, ont été victimes de violences dans un passé récent. Elles ont été soumises à un processus d'intégration forcé et d'homogénéisation avec l'ethnie dominante du pays, les Kinh (UNHCR, 2002 ; Ikemoto, 2001). Dès lors, quelles peuvent être les conséquences de cet état de fait en matière de conservation de la biodiversité ? Dans la mesure où les populations locales ressentent fortement leur statut de dépendance vis-à-vis de l'État et de ses organes décentralisés, leurs relations avec les institutions de conservation peuvent être tendues.

Ce problème se pose pour les minorités habitant le village de Khe Tran, dans la zone tampon de la future réserve naturelle de Phong Dien. L'étude de l'importance qu'ont les ressources naturelles et les paysages forestiers pour ces communautés pahy nous a permis de comprendre l'évolution des savoirs et des savoir-faire liés aux ressources forestières, et d'identifier des perspectives d'aménagement et de gestion de leur territoire (Boissière *et al.*, 2006).

Pendant la guerre du Vietnam, les Pahy ont fui les violents combats et ne sont revenus qu'une fois leur sécurité assurée, à la fin des années 1970. Pendant toute la période de la guerre, ils se sont réfugiés dans les montagnes du district de A Luoi, et au Laos, dépendant étroitement de leurs connaissances sur les ressources forestières pour leur survie. De retour dans leur village d'origine, des mariages intercommunautaires ont amené des Kinh dans la population. Les forêts de Khe Tran ont changé progressivement de statut. Elles ont d'abord été considérées comme des « forêts de production » jusqu'en 1992, exploitées à ce

titre par des compagnies forestières dépendantes du ministère des Forêts. Puis, le rôle des monts Annamites dans la protection des bassins versants ayant été reconnu, leur statut a évolué en « forêts de protection de bassins versants ». La découverte en 1998 d'espèces rares et protégées, comme le faisan d'Edward (*Lophura edwardsi*), considéré auparavant comme disparu, a déclenché une procédure de classement de cette région en réserve naturelle. Cette réserve devrait être effective en 2010. Mais quel est le rôle offert aux populations locales dans la gestion de cette aire protégée ?

Toute activité extractive sera interdite au sein ou à proximité de l'aire protégée. La collecte de bois d'essences précieuses comme le bois d'aigle (*Aquilaria sp.*, Thymeleaceae) ou la chasse sont d'ores et déjà interdites en prévision du classement de la réserve, y compris à proximité du village, car ce dernier est situé dans la « zone tampon » de la future réserve. Seule, la collecte de quelques produits forestiers non ligneux est tolérée, comme le bambou, le rotin, voire même – dans une certaine mesure – les métaux, résidus des bombes (UXO ou *UneXploded Ordnances*). Les villageois ont été fortement encouragés par le gouvernement à se localiser plus en aval du village, le long de la rivière O Lau, non loin de la route. Les autorités ont aussi pour objectif

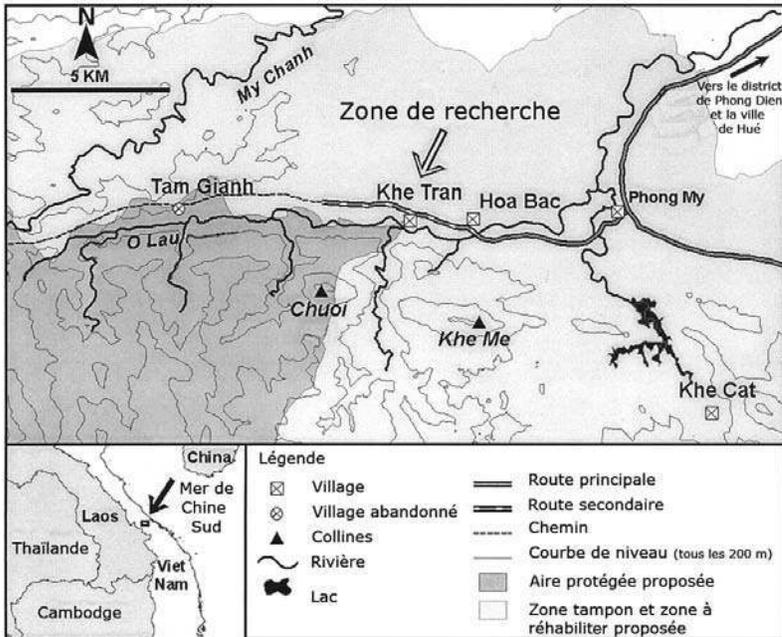


Figure 1 – Le village de Khe Tran, Commune de Phong My, District de Phong Dien dans la province de TT Hue (Vietnam).

Sources : SRTM Elevation Data NASA ; Department of Planning and Investment, TT-Hue Province, 2005 ; CIFOR.

de pousser les villageois à pratiquer une agriculture sédentaire, considérée comme plus stable, économiquement profitable et moins dangereuse pour l'environnement. Ainsi des plantations d'hévéa, d'*Acacia* (*A. auriculiformis* et *A. mangium*, Mimosaceae) et des rizières ont été développées avec l'aide du gouvernement et d'ONG. L'agriculture sur brûlis, pratique traditionnelle des Pahy, est désormais interdite.

Le résultat le plus visible est que le village s'est partagé en deux :

– une partie amont, vivant dans des maisons traditionnelles (mais cette situation est déjà en train de changer, le gouvernement construisant depuis 2006 des maisons de béton dans la partie haute du village), pratiquant une agriculture basée sur les jardins de poivrier (*Piper nigrum*, Piperaceae) et des plantations d'*Acacia* ;

– une partie aval, où se trouvent les notables du village et la majorité de la communauté kinh, cultivant le riz (qui ne peut pas être cultivé dans le haut du village), tirant des ressources substantielles de plantations d'hévéa, et développant depuis peu la culture des *Acacia*.

Les meilleures terres, proches de la rivière, sont occupées par les plantations d'hévéa. Ces nouvelles cultures, même si elles commencent à apporter un certain revenu aux villageois, sont soumises aux aléas du marché alors qu'elles monopolisent une très grande partie du territoire du village (170 ha sur les 200 ha que compte le territoire villageois). Cette situation détourne certes les villageois des activités extractives traditionnelles dans l'aire protégée mais provoque aussi de nouveaux conflits dans l'usage des terres et les droits d'exploitation limités des ressources (ces droits ne s'appliquant qu'aux plants d'*Acacia* et non au foncier), d'où une fuite en avant vers de nouvelles plantations spéculatives monospécifiques.

Les savoirs locaux sont affectés par cette nouvelle situation. La connaissance des plantes utiles de la forêt semble avoir considérablement diminué, et concerne maintenant essentiellement les différentes qualités de bois de chauffe ainsi que les plantes utilisées pour le fourrage. Les plantes médicinales les plus connues se trouvent non loin des zones habitées, herbacées poussant dans les plantations ou dans les rizières abandonnées. Cet appauvrissement du savoir de la communauté peut sans doute s'expliquer en partie par l'interdiction de la plupart des activités économiques en forêt.

Une cartographie participative des ressources naturelles du village nous a indiqué que les savoirs concernant ces ressources sont encore importants mais essentiellement concentrés à proximité immédiate du village. Le désengagement des villageois vis-à-vis de la forêt apparaît aussi dans leurs discours et attitudes sur la présence fréquente de braconniers dans l'aire protégée.



Photo 1 – Identification d'une fougère par une villageoise de Khe Tran (Vietnam).

Crédit : Cirad & Cifor (M. Boissière)



Photo 2 – Pâturage et plantation d'Acacia dans le village de Khe Tran (Vietnam).

Crédit : Cirad & Cifor (M. Boissière)

Les villageois, se sentant dépossédés de tout droit sur ce territoire par des institutions gouvernementales toujours très présentes dans le village, ne sont pas motivés pour contrôler la légalité des activités qui y sont menées. Ils revendiquent pourtant la reconnaissance de leurs droits sur les terres incluses dans l'aire protégée. Ils souhaitent aussi participer à la protection et à la gestion de l'aire protégée, moyennant rétribution ou autorisation de collecter ponctuellement certaines ressources.

Tel qu'il est prévu actuellement par le règlement des aires protégées, le système de gestion de la future réserve naturelle ne le permet pas. Les populations locales sont considérées comme des menaces par les différentes institutions (*Birdlife International, Forest Inventory and Planning Institute* 2001a, 2001b), alors que les ressources humaines du Département de Protection des Forêts (FPD) sont insuffisantes pour surveiller efficacement l'ensemble de la réserve : la mise en place d'un système de gestion efficace de cette réserve ne pourra faire abstraction de la communauté pahy. Ses prérogatives et ses rôles dans le futur dispositif ne peuvent pas être précisés de manière théorique mais devraient être négociés localement avec toutes les parties prenantes.

2 – L'accès des populations locales aux ressources naturelles des parcs nationaux du Gabon

En 2002, le Président de la République gabonaise a annoncé à Johannesburg, à la tribune du Sommet mondial sur le développement durable, la création de 13 parcs nationaux. Ces parcs sont placés actuellement sous l'autorité d'une structure légère, le Conseil national des parcs nationaux (CNPN), intégrant des représentants de divers ministères. Dans le nouveau projet de loi adopté en janvier 2007 en Conseil des ministres, le Conseil des parcs nationaux aura pour mission d'assister le Président et le gouvernement dans la détermination et la mise en œuvre de la politique en matière de parcs nationaux, la gestion de ces parcs étant confiée à une nouvelle Agence nationale des parcs nationaux, en voie de légalisation (République gabonaise, 2007).

La création de ce réseau de parcs est le résultat d'un long processus ayant débuté en 1987-1988, sous l'impulsion de l'UICN, via une évaluation des réseaux d'aires protégées et de l'identification de sites critiques pour la conservation de la biodiversité du pays et de l'Afrique centrale en général (Wilks, 1991 ; Doumenge *et al.*, 2001, 2003a et b). L'aboutissement de ce processus de refonte du réseau gabonais des aires protégées a bénéficié des appuis du WWF et, surtout, de la WCS.

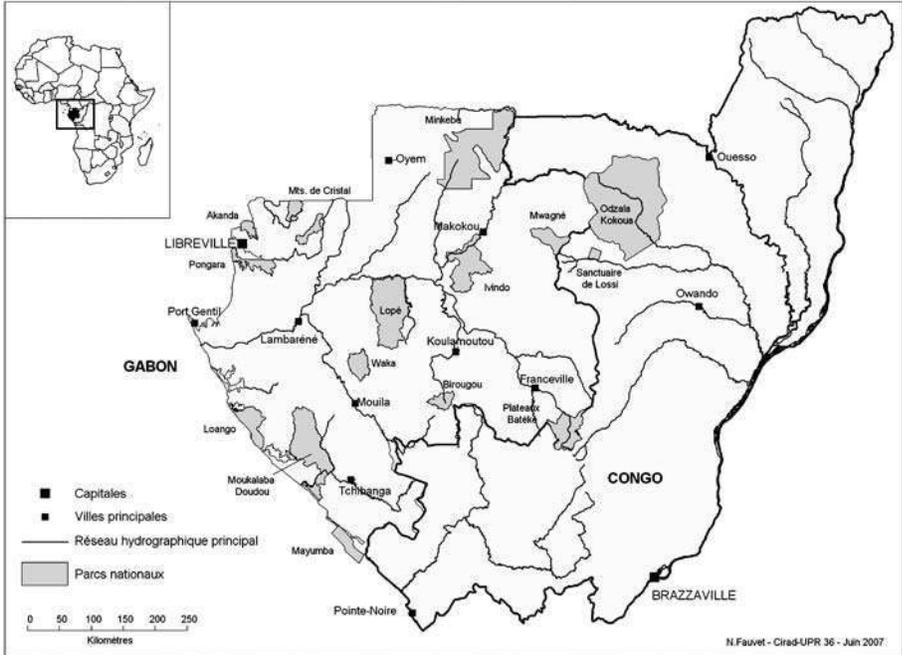


Figure 2 – Les parcs nationaux du Gabon et le Sanctuaire de Gorilles de Lossi, au Congo.

(Sources : WCS et Cirad)

Dans un pays où les aires protégées ont été longtemps totalement virtuelles face à l'extension de l'exploitation forestière ou minière, la démarche initiale consistait à identifier un réseau de sites les plus à même de conserver à long terme la biodiversité. Le facteur prépondérant d'identification des nouvelles aires protégées était la valeur biologique du site. Afin de minimiser autant que possible les conflits d'usage, certaines pressions sur les ressources naturelles ont été prises en compte, venant en priorité des grandes sociétés privées et concernant les grands enjeux industriels, forestiers, pétroliers ou miniers. Le pays étant peu peuplé (moins de 5 habitants au km², plus de la moitié de la population concentrée dans la capitale), de vastes espaces forestiers étaient quasiment vides d'occupation humaine permanente et sont encore à l'heure actuelle dans un bon état général de conservation : végétation et flore y sont encore représentatives des écosystèmes naturels. Préalablement à la création de ces parcs, des enquêtes socio-économiques ont été menées afin d'éviter en particulier toute implantation humaine permanente. Mais cela n'a pas suffi à prévenir tout conflit d'usage avec les populations locales car des activités de chasse, de pêche ou de collecte de produits forestiers sont toujours menées dans certaines zones maintenant classées.



Photo 3 – Des éléphants au bord de la mer : l'un des attraits du parc national de Loango (Gabon).

Crédit : Cirad (C. Doumenge)

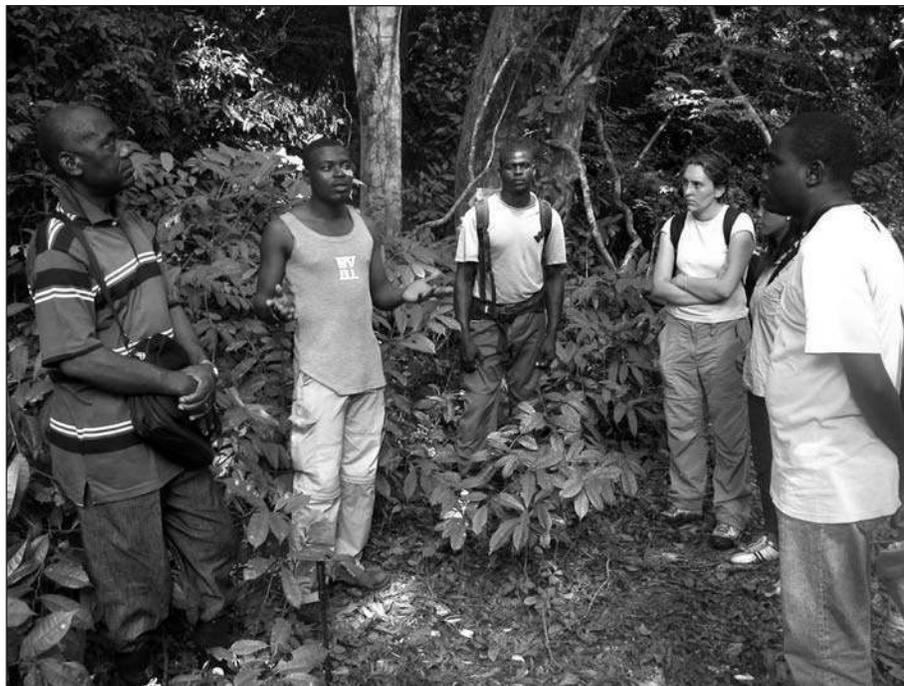


Photo 4 – Présentation du circuit et des consignes de sécurité par un écouide avant une sortie à pied dans le parc national de Loango (Gabon).

Crédit : Cirad (H. Duchaufour)



Photo 5 – Un tradipraticien renommé dans un village périphérique du parc national de l'Ivindo (Gabon).

Crédit : Cirad (C. Doumenge)



Photo 6 – Fabrication de nattes en feuilles de Pandanus à Sette-Cama (périphérie du parc national de Loango, Gabon).

Crédit : Cirad (C. Doumenge)

Ces conflits auraient pu être minimisés de plusieurs manières, par exemple en tenant compte des activités préexistantes et en adoptant des statuts de conservation variables selon les aires protégées, en particulier pour les parcs côtiers et périurbains (Pongara et Akanda). Au lieu d'un statut unique de parc national (catégorie II), il aurait été possible de classer ces aires protégées sous divers statuts tels que préconisés par l'UICN en fonction de l'importance des activités permises en leur sein (catégories III à VI ; IUCN, 2006). En effet, si les parcs nationaux représentent des fleurons de biodiversité et un label touristique internationalement apprécié, ils excluent théoriquement, dans leur acception internationale, toute occupation ou activité contraire aux objectifs de conservation, recherche et développement touristique. Le gouvernement gabonais se prévaut quant à lui d'une définition purement nationale des « parcs nationaux » – incluant l'autorisation d'activités humaines qui devront être régulées (pêche, exploration et exploitation pétrolières...) – qui peut ouvrir la porte au dialogue sur la gestion et l'utilisation des ressources dans ces parcs. Mais le risque est de prêter à confusion du point de vue de la visibilité internationale du pays.

Mais, la logique politique, la logique de simplicité, celle de label international conféré par le statut de parc national et celle de renforcement des prérogatives de l'État, ont prévalu. La faible densité de population, le poids du Président dans la décision de création de ce réseau d'aires protégées et la culture administrative très développée dans le pays ont aussi milité en faveur de la création de parcs nationaux qui, de fait, affirment la volonté de prise de pouvoir du gouvernement sur ces territoires. Malgré un discours politique prônant la participation des aires protégées au développement du pays, les populations rurales sont restées en marge du processus. Si elles ont été consultées selon les procédures réglementaires, elles n'ont en aucune manière été moteurs du processus. Elles ne participent pas non plus encore à la gestion et aux prises de décision concernant les parcs, et ne peuvent généralement « prétendre au développement » qu'en dehors de ces parcs. Toutefois, dans le nouveau projet de loi gabonaise sur les aires protégées, il est précisé que ces parcs nationaux doivent contribuer aux développements économique et social des communautés locales, permettant – en théorie – des opportunités de dialogue entre administration, secteur privé et communautés locales.

Créés très explicitement non seulement pour des objectifs de conservation de la biodiversité mais aussi de développement du tourisme (*Politique (La) des parcs nationaux*, 2002), ces parcs nationaux pourraient en effet constituer des outils de développement local et permettre leur réappropriation partielle par les populations riveraines, favorisant ainsi l'acceptation de leur création. Mais c'est sans compter avec le désir de la classe politico-économique dirigeante qui souhaite en priorité y développer un tourisme haut de gamme. Ce désir est tout

à fait légitime et pourrait rapporter au pays d'importantes devises, mais ce type de tourisme, géré par des sociétés privées spécialisées, demandant un personnel très bien formé, tend à laisser de côté les communautés locales. Il pourrait et devrait être complété par le développement d'un écotourisme fondé sur une base communautaire, qui pourrait bénéficier à un bien plus grand nombre de personnes et impliquer les habituels laissés pour compte du développement : les populations rurales elles-mêmes et pas uniquement quelques faire-valoir.

Si, dans ce pays peu peuplé, les pressions sur les aires protégées sont bien moindres qu'au Cameroun voisin ou dans les hautes terres très peuplées du Rift Albert (République démocratique du Congo, Rwanda, Burundi), le manque de personnel et les besoins élevés en investissements pour la gestion de ces parcs, ne militent toutefois pas en faveur d'une protection efficace sur les moyen et long termes. Leur protection, pour être durable, passera par l'implication des communautés riveraines dans la gestion des aires protégées et donc par la preuve que les parcs peuvent contribuer au développement local.

À ce sujet, plusieurs expériences méritent d'être mentionnées car elles ouvrent des pistes pour une réappropriation au moins partielle des parcs par les communautés locales. Au nord-est du pays, dans le parc national de l'Ivindo, le CIFOR a mené des enquêtes permettant d'évaluer les priorités locales quant à l'utilisation des ressources du parc. Ces travaux de recherche ont mis en évidence l'importance de la pêche pour l'approvisionnement de la ville de Makokou et la consommation locale, en particulier sur une portion du cours du fleuve Ivindo incluse dans le parc (Sassen et Wan, 2006). Ces travaux devraient favoriser une réflexion soit vers un changement de statut de protection d'une partie du parc, soit vers la mise en place d'un zonage à l'intérieur du parc afin d'y permettre certaines activités contrôlées. Quelle que soit la solution choisie, cela devrait aller de pair avec une meilleure implication des communautés locales dans le choix, la délimitation et la gestion des zones en question.

Dans le parc de Loango, au sud-ouest du pays, un projet d'appui de l'Union européenne a favorisé la mise en place d'activités touristiques directement prises en charge par des villageois : écouguides, ménagères, artisans... Ces acteurs locaux sont organisés en associations qui, malgré leur relative fragilité, devraient être à même de prendre leur autonomie dans la gestion touristique si un appui en termes de formation du personnel et d'organisation institutionnelle continue à leur être apporté. Le conservateur de la partie sud du parc a aussi mis en place un comité de concertation ouvert à divers partenaires (ONG, administrations...) qui pourrait à terme favoriser l'implication des communautés locales dans les prises de décisions concernant le parc. Cette initiative préfigure l'obligation de constituer un « Comité consultatif de gestion local » prévu dans la nouvelle loi sur les parcs nationaux en

discussion au Parlement, chaque parc restant malgré tout placé sous l'autorité d'un conservateur nommé par l'administration. Mais tout cela reste encore très fragile, comme l'a révélé la récente exploration sismique pétrolière dans ce parc de Loango, menée par une entreprise autorisée en haut lieu au mépris de toute étude d'impact environnemental solide (Grison, 2006). Le pouvoir et les prises de décisions autoritaires restent entre les mains d'une élite, très liées aux intérêts industriels internationaux.

3 – Le sens du « terroir » chez les populations de Mamberamo (Papouasie occidentale)

Depuis 2001, la Papouasie occidentale (Irian Jaya), partie indonésienne de la Nouvelle-Guinée, est sujette à un processus d'autonomie spéciale, dont Aceh est la seule autre province à bénéficier. Cette décentralisation permet en principe aux institutions gouvernementales locales de bénéficier de plus de pouvoirs de décision pour l'aménagement du territoire et le développement de la province, et permet surtout – en théorie – une répartition plus équitable du produit de l'exploitation des ressources naturelles tout en réduisant les aides de l'État. Plus récemment, la division de la province en une multitude de districts a mis en évidence le problème du financement de ces nouvelles entités territoriales, par le biais de l'exploitation des ressources naturelles (bois, mines, pétrole). Il n'est pas inutile de rappeler que *PT Freeport Indonesia* (PTFI), la plus grande mine d'or à ciel ouvert du monde, est également le principal pollueur de la province et la plus importante ressource en taxes pour le gouvernement indonésien (US\$ 1,2 milliard de taxes et autres droits en 2005 : Walhi, 2006).

La région de Mamberamo, située loin des intérêts de PTFI, possède une des plus importantes forêts naturelles de la province, soit quelque 7 millions d'hectares de forêts primaires. Environ 10 000 villageois y vivent, principalement le long du fleuve Mamberamo et de la rivière Rouffaer (ou Tariku). Cette forêt, en partie située sur des plaines marécageuses, attire les convoitises des compagnies forestières par sa richesse en bois de fer (*Intsia bijuga*, Caesalpiniaceae) et ne doit son salut qu'à son accès particulièrement difficile. Cependant, le tracé d'une route qui joindrait les villages de l'intérieur à la côte est à l'étude. Elle désenclaverait la région tout en l'ouvrant aux exploitants forestiers. Le District de Sarmi, entité administrative récente, manque d'expérience et de ressources humaines pour exercer un contrôle efficace sur ce territoire.

Pourtant, deux aires protégées (réserves de faune ou *wildlife reserves*) existent le long du fleuve et *Conservation International* (CI), une ONG d'origine américaine, œuvre pour les agrandir et changer leur statut en Parc

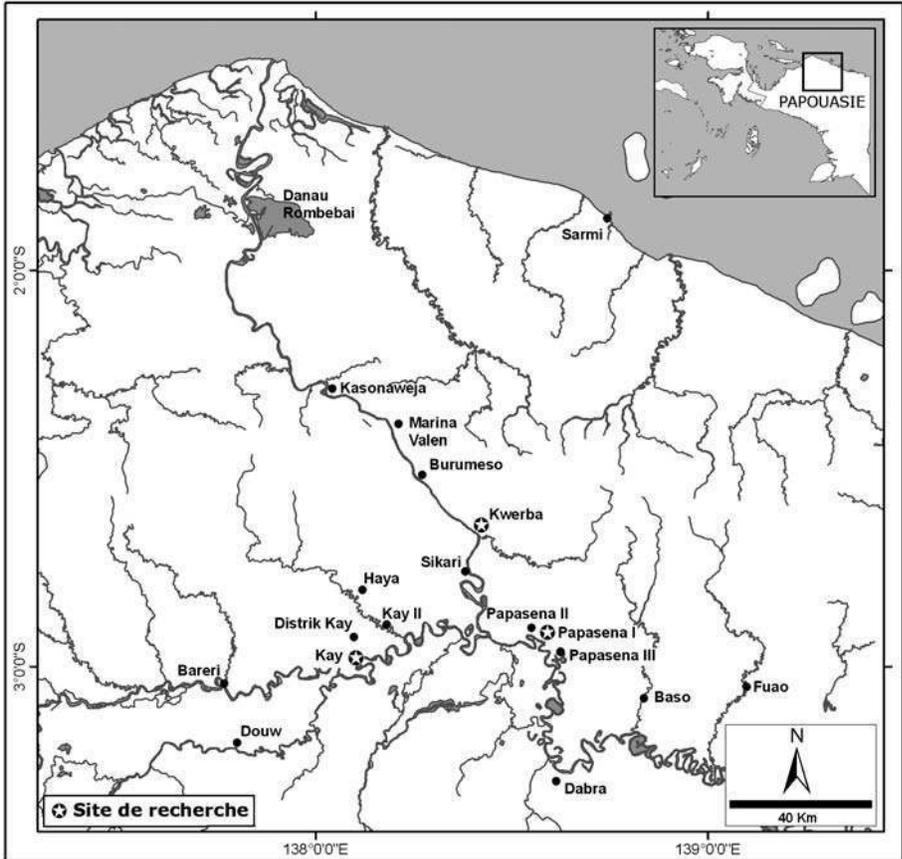


Figure 3 – Le bassin du fleuve Mamberamo (Papouasie Occidentale, Indonésie).

National⁵. De récentes découvertes ont été faites par une équipe de chercheurs dans les monts Foja, non loin du fleuve Mamberamo, concernant de nouvelles espèces d'oiseaux, des marsupiaux rares et des plantes. L'attention des médias internationaux a été ainsi attirée sur cette région auparavant totalement ignorée (Cyranski, 2006 ; Sheil et Boissière, 2006 ; *Financial Times*, 2006 ; Salleh, 2006 ; Papua's "Lost World" target for poachers. 2006). De nombreux appels ont été adressés au gouvernement indonésien, l'incitant à prendre des dispositions pour mieux conserver les monts Foja et l'ensemble du bassin versant de Mamberamo. Dans nombre de publications, les populations locales étaient perçues comme des menaces pour l'environnement et des alliés potentiels pour les braconniers éventuels, moyennant rémunération.

5. Le changement de statut permettrait, selon CI, de faire valoir les droits des populations locales, et de les faire participer au processus de zonage.



Photo 7 – Le fleuve Mamberamo (Papouasie Occidentale).

Crédit : Cirad & Cifor (M. Boissière)



Photo 8 – Village de piémont dans la région de Mamberamo (Papouasie Occidentale).

Crédit : Cirad & Cifor (M. Boissière)



**Photo 9 – Pigeon à couronne (*Goura victoria*, *Columbidae*),
Papouasie Occidentale.**

Crédit : Cirad & Cifor (M. Boissière)



**Photo 10 – Extraction de sagou le long du fleuve Mamaberamo
(Papouasie Occidentale).**

Crédit : Cirad & Cifor (M. Boissière)

Cette vision simpliste – voire cynique – des relations entre les communautés locales et leur propre terroir ne tient pas compte de données historiques, démographiques, voire économiques.

Le CIFOR travaille dans cette région, en collaboration avec CI, pour mieux comprendre les relations des villageois avec les ressources naturelles et le paysage forestier (Cifor, 2005 ; Boissière et Sassen, 2007). Il est évident que nous ne sommes pas dans l'Eden perdu décrit par les médias (*Science Online*, 2006) : la zone où s'est déroulée l'expédition inclut d'anciens villages abandonnés sur les piémonts de la montagne et des forêts sacrées peu fréquentées. Le reste de la région, avec ses 70 villages, est un territoire aux forêts pratiquement intactes, et dans lesquelles les communautés ont certes mené des activités de chasse, de cueillette, d'abattis, mais ont également entretenu depuis des générations ce paysage « vierge » qu'on « découvre » maintenant.

Plutôt que d'écarter d'emblée ces communautés villageoises de la gestion des forêts de Mamberamo, il apparaît souhaitable de s'attacher à créer un langage commun, sur des notions partagées de protection et d'usage durable des ressources. Même si le concept de conservation en tant que tel n'existe pas *a priori* chez les populations de Mamberamo, certaines de leurs pratiques s'en approchent. Comment appeler en effet ces forêts hantées par les fantômes des ancêtres, dans lesquelles nul ne peut donc aller sans le recours préalable à un rituel approprié ? Si les villages sont le plus souvent situés non loin du fleuve, ces forêts sacrées se trouvent souvent en altitude et incluent les sources des rivières, sur les flancs du mont Foja. De plus, conscients de leurs droits et de la richesse de leur terroir, les villageois ont développé une méfiance spontanée envers tout étranger venant sur leur territoire. Par expérience, ils savent parfaitement que certains viennent y chercher fortune (bois d'aigle, crocodiles, minerais), sans aucune considération pour les populations autochtones et les forêts dont ils dépendent. Bien évidemment, les sociétés locales veulent pouvoir contrôler ces intrusions. Les braconniers qui entrent sur leur territoire sans autorisation sont d'ailleurs expulsés.

Dans certains cas, les villageois jouent le rôle d'intermédiaires ou de guides auprès de compagnies ou d'individus pas toujours bien intentionnés. D'autres pourraient être légitimement tentés d'accorder des autorisations de prospection ou d'exploitation des ressources naturelles de leur territoire, en échange d'avantages en espèces ou en nature (construction d'une église, d'une école, etc.). C'est plus certainement sur ces sujets, que sur des interdictions pures et simples de chasse ou d'accès à certains territoires, qu'une discussion devrait être engagée entre les institutions de conservation et les institutions villageoises.

En effet, depuis que la chasse aux crocodiles n'est autorisée que pour les populations locales, les compagnies faisant le commerce de peaux sont obligées de passer par les villageois ; grâce à cette procédure, la population de crocodiles s'est stabilisée. Comme le système foncier – basé sur une répartition entre les différents clans – imprègne fortement la société des habitants du fleuve, dans ce contexte traditionnel, marginaliser ses membres, passer outre en décidant à leur place de l'affectation d'une portion du territoire sur lequel ils vivent, sans négociation ni consensus, semble vouer tout effort de conservation à l'échec.

Si, pour le moment, les populations locales n'ont pas voix au chapitre en ce qui concerne le développement et la conservation de la région, le gouvernement local et les ONG de conservation semblent toutefois de plus en plus disposés à prendre en compte leurs priorités et leurs souhaits. Mais le chemin de la reconnaissance de leurs droits et de leur rôle reste encore à faire.

4 – Le sanctuaire communautaire de Lossi au Congo

La création d'un sanctuaire de gorilles dans le Nord-Congo est l'un des rares cas, en Afrique centrale, où la population locale s'est appropriée le processus de création d'une aire protégée aux fins d'un développement local. Tout a débuté avec l'arrivée en 1992 d'un couple de primatologues qui, avec l'appui du programme de conservation ECOFAC (programme Écosystèmes forestiers d'Afrique centrale, financé par l'Union européenne sur 6 pays de la région) travaillant dans le parc national d'Odzala tout proche, commencèrent à développer des recherches en primatologie et la sensibilisation à l'environnement des populations rurales (Bermejo, 1997). Suite aux premières prospections, les primatologues trouvèrent des conditions favorables à l'étude des gorilles et, en accord avec les communautés locales, implantèrent leur programme de recherche sur l'ancien site de Lossi. Il s'agit d'un ancien village, abandonné depuis les regroupements de populations dans les années 1950, et des terres environnantes. Ce site est toujours fréquenté par les villageois pour des activités de pêche, de chasse ou de collecte de divers produits forestiers.

Au départ, la population fut très réticente à accepter des chercheurs étrangers sur leurs terres. Mais, grâce à la persuasion d'un ancien braconnier d'éléphants, occasionnellement embauché par un organisateur de safaris de chasse en tant qu'aide-guide, quelques villageois acceptèrent de les recevoir et de les aider dans leur travail. Cet ancien chasseur fut la première personne à servir de pisteur aux chercheurs, et de médiateur entre eux et les communautés locales.

Très rapidement, les populations mboko habitant cette région ont été placées au centre du processus grâce à l'intervention d'un anthropologue congolais qui s'est attaché à étudier leur organisation sociale, ainsi que les mécanismes traditionnels d'appropriation et de gestion des terres et des ressources (Gami, 2003). Ce travail a permis de déterminer la faisabilité sociale d'un sanctuaire pour la protection des gorilles et leur valorisation touristique : dès le départ, ce lien entre protection et valorisation était dans tous les esprits. L'arrivée des chercheurs et de visiteurs occasionnels – premiers touristes scientifiques – ainsi que les embauches de personnel local, bien que précaires, ont finalement constitué le déclencheur du processus de classement du sanctuaire. Les habitants du village de Lengui Lengui, propriétaires traditionnels des terres de Lossi, ont commencé à se rendre compte qu'un gorille vivant pouvait avoir plus de valeur pour eux qu'un gorille mort.

L'anthropologue a joué un rôle de médiateur entre différents « mondes » : étranger, national et local, administratif et traditionnel, de la conservation et du développement. Son travail a conduit en particulier à l'identification des « ayants droit » sur les terres de Lossi ; en d'autres termes : les personnes qui, selon la tradition, peuvent légitimement parler au nom de la communauté. En effet, dans le contexte de sociétés de type « acéphale » (on devrait d'ailleurs plutôt parler de sociétés « multicéphales » tant le pouvoir se trouve démultiplié entre de nombreux petits groupes structurés mais faiblement hiérarchisés), extrêmement fréquentes dans les forêts d'Afrique centrale, on ne distingue pas un « grand chef » traditionnel charismatique capable de réguler la vie sociale des divers clans, mais un éparpillement de chefs de clan. Aucun n'a d'autorité sur l'ensemble de la société ; aucun ne peut prendre des décisions au nom de tous les clans, ni surtout se poser en interlocuteur unique face à l'étranger. Toutefois chaque groupe se doit de respecter les terres des autres et ne peut y exercer une activité sans l'autorisation de l'ayant droit responsable.

Ces ayants droit sont des chefs de lignages inclus dans les divers clans qui cohabitent sur le même territoire. Certains y habitent en permanence ; d'autres résident temporairement ou durablement dans divers centres urbains du pays. Ces personnes physiques représentent les intérêts de tous les membres des clans concernés. Ce sont elles qui sont les dépositaires du « droit de propriété clanique sur la terre ». À ce titre, elles peuvent prendre des décisions sur cette terre et les ressources qui s'y trouvent.

Suite à une série de discussions avec les diverses parties en présence (chercheurs, représentants du projet ECOFAC, autorités administratives régionales et nationales), ces ayants droit ont décidé de regrouper les terres placées sous leur autorité (39 au total) afin de constituer une « aire protégée » : le sanctuaire de gorilles de Lossi. Cette décision, prise dans la sphère traditionnelle, devait

être validée et légitimée dans le domaine du droit positif moderne. Les ayants droit se sont donc regroupés en une association jugée légitime au regard de la loi congolaise : l'Association des « Ayants droit des Terres de Lossi ». Celle-ci est porteuse de la création du sanctuaire. Elle a pour objectifs la gestion et la valorisation touristique du site.

En théorie, de par la loi congolaise, ce sanctuaire devrait être cogéré avec l'administration en charge des aires protégées. En pratique, l'administration n'étant pas présente sur place, le site est géré par l'association. Si l'impulsion de départ pour la protection de cette zone est venue des chercheurs et d'un projet de conservation-développement, les diverses parties en présence ont trouvé un intérêt commun à collaborer. Pour les populations rurales, il s'agissait de revaloriser leur patrimoine et de développer le potentiel touristique des terres de Lossi. Pour les chercheurs, il s'agissait de sécuriser une zone de recherche sur les gorilles. Pour le projet ECOFAC et pour les administrations concernées, il s'agissait de favoriser une initiative permettant d'allier conservation et développement local, et de protéger effectivement une zone importante pour les primates.

Au cours de ce processus, le rôle et les prérogatives de la communauté locale se sont rapidement affirmés. Cela a montré qu'il était possible et nécessaire d'associer la communauté au processus de création et de valorisation de l'aire protégée en question, tant pour des questions d'équité (partage des coûts et des bénéfices) que de durabilité. Ce processus montre aussi que la communauté n'est pas systématiquement à l'origine d'une surexploitation des ressources naturelles, mais qu'elle peut participer activement au processus de conservation en tant qu'élément moteur.

Il faut toutefois se garder de tout optimisme béat car divers dangers peuvent menacer cet équilibre précaire. La communauté locale n'est, par exemple, pas à l'abri d'une « reprise en main » initiée par le gouvernement, ou d'abus de pouvoir tel le détournement de certains bénéfices tirés des activités touristiques par des ayants droit. Dès lors, est-ce que cette situation est durable ? Comment maintenir un équilibre entre intérêts personnels, communautaires, scientifiques et gouvernementaux ? Deux questions qui restent en suspens.

La conservation de la biodiversité, même si elle est un problème global de la planète consiste surtout en une multitude de situations à gérer au cas par cas. Les concepts de « conservation de la biodiversité », de « cogestion », de « développement durable », de « lutte contre la pauvreté », circulent largement dans les sphères politiques, les cercles d'intellectuels et les agences de

développement. En débattre est facile et confortable, pouvant même montrer qu'on maîtrise le discours « politiquement correct ». Ces grandes idées générales, et qui se veulent généreuses, permettent de réduire à une même problématique toutes les situations qui se font jour dans le monde. Cependant, les idées, aussi séduisantes soient-elles ne valent que par leur mise en pratique et celle-ci ne peut s'inscrire efficacement qu'à l'échelle locale ou micro-régionale. Elle doit être adaptée aux contextes particuliers, aux hommes et aux femmes parties prenantes de chaque situation. Il n'existe pas de solution miracle, valable globalement : chaque cas est un cas particulier.

Chacun des exemples présentés ici démontre que la solution est bien locale et ne peut faire l'économie de l'intégration dans ce processus des populations qui sont – ou pourraient être, si les conditions de démocratie et de transparence sont réunies – les meilleures garantes d'un usage durable des ressources naturelles. Pour ce faire, il est nécessaire de cesser de considérer les populations locales uniquement comme des sources de problèmes et de dégradation de la biodiversité, car elles font partie intégrante des solutions à trouver de par le monde aux problèmes de conservation. Le processus impliquant de manière responsable les communautés rurales traditionnelles dans les processus de création et de gestion des aires protégées est en marche ; il reste à être fortifié par des agents compétents issus de ces populations.

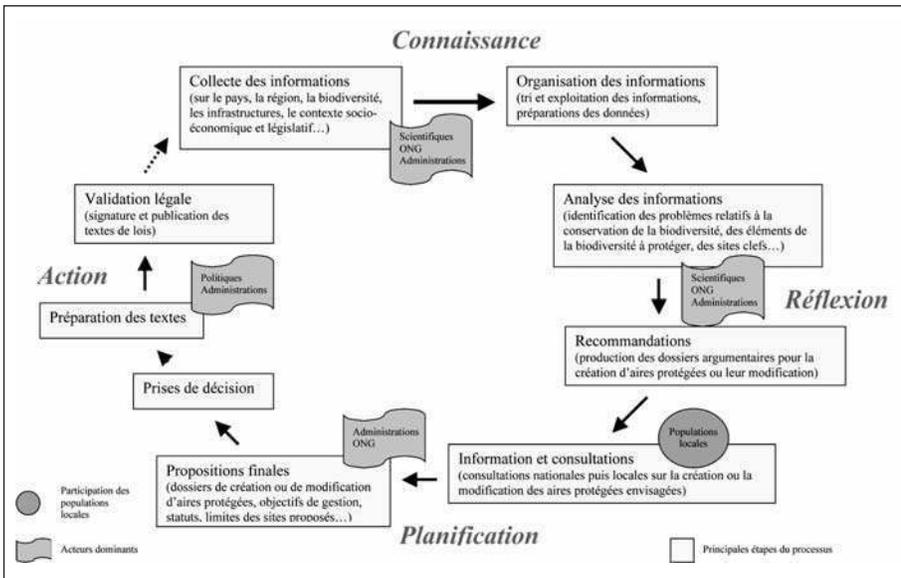


Figure 4 – Étapes du processus de création et de gestion d'une aire protégée avec implication de manière responsable des communautés rurales.

Les populations rurales constituent donc bien l'une des parties prenantes essentielles à la gestion des aires protégées. Lorsque prévaut un contexte d'affairisme, elles sont souvent le « maillon faible » facile à marginaliser. Elles doivent pourtant être prises en compte et respectées au même titre que les autres parties prenantes. Elles ne sont d'ailleurs pas plus – et pas moins – destructrices de l'environnement que les autres parties prenantes : populations urbaines, exploitants forestiers ou miniers, élites politico-administratives... Leur association aux processus de prise de décision et à la gestion des aires protégées doit, dans chaque cas, être évaluée à l'aune des objectifs ainsi que de l'efficacité de la conservation et de la gestion durable des territoires en question. Dans la plupart des cas, l'implication des communautés locales sera nécessaire, soit dès le début du processus, soit un peu plus tard, lorsque certaines conditions de compréhension et de respect mutuels, de transparence, d'état de droit, de dévolution des responsabilités, ... seront réunies. Là encore, chaque situation doit être examinée dans toute sa complexité et son originalité.

La lutte pour la reconnaissance des droits fonciers, la protection des forêts sacrées, les systèmes de représentation, les intérêts politiques locaux (luttons locales pour asseoir un pouvoir dominant, rapports à l'autorité nationale ou à son mandataire régional), les aspirations particulières des uns et des autres sont autant d'éléments à prendre en compte pour mieux comprendre les souhaits d'« autonomie » des communautés locales et leur volonté d'assumer directement la gestion de leur environnement. Dans un contexte où les services étatiques en charge de la gestion des aires protégées ne possèdent ni les moyens humains, ni les moyens financiers et matériels de gérer l'ensemble des aires protégées sous leur juridiction, ces populations locales, souvent présentes sur les lieux depuis des générations, pourraient constituer des auxiliaires importants pour un meilleur contrôle de l'usage de ces territoires et des ressources qu'ils abritent. Elles pourraient même être – comme dans le cas du sanctuaire de gorilles de Lossi – les gestionnaires reconnus de l'aire protégée, avec l'appui des administrations concernées.

Il est possible de mettre les communautés au cœur du processus de création et de gestion d'une aire protégée. Bien entendu, cela requiert du temps et des compétences de médiation et d'appui aux organisations locales, compétences qui manquent généralement aux acteurs traditionnels de la conservation (administrations et ONG). Le manque fréquent de compétences et d'informations sur les aspects humains de la conservation et de la gestion des forêts est sans aucun doute un frein au développement de processus plus participatifs.

Les communautés avec lesquelles nous avons travaillé sont avant tout des associations d'individus, obéissant éventuellement à des règles sociales communes, mais ayant aussi chacune ses propres priorités, son propre *agenda*,

dans lequel la conservation peut ou peut ne pas figurer. Il est donc difficile de conserver des millions d'hectares de forêt d'un trait de plume, avec les « communautés locales ». Toute activité devrait être menée à des échelles plus humaines, tenant compte à la fois des nécessités globales mais aussi des priorités locales, communautaires ou individuelles et de leurs évolutions, tenant compte des individus, de leur histoire et de leurs perspectives d'avenir.

Puisque les idées générales ne peuvent trouver concrétisation pratique que localement, par des approches prenant en compte la diversité des acteurs sociaux et des situations, tout projet de création d'aires protégées devrait nécessairement associer de manière équilibrée spécialistes des sciences biologiques et des sciences humaines. Ces derniers sont indispensables à la compréhension du rapport que les hommes entretiennent avec leur environnement et à l'établissement de passerelles entre les différentes parties prenantes.

Il faut par ailleurs souligner qu'associer les populations rurales est dans bien des cas une nécessité mais comporte aussi des risques qu'il convient de prendre en compte (faiblesses institutionnelles relativement aux lois modernes, intérêts individualistes, manipulation par des intérêts externes ou internes, autoritarisme vs démocratie...). Il est nécessaire d'identifier et d'accepter ces risques, d'autant plus que les situations et les acteurs évoluent en permanence. Cela implique de développer un peu plus la culture de projets adaptatifs, soumis à des contextes instables et parfois risqués.

Ainsi, tout ce qui précède met à mal le mythe des « grands projets » menés sur un court laps de temps, des projets de démonstration ou des projets pilotes sans lendemain. En effet, toute approche locale, toute approche humaine des questions de conservation, nécessite du temps. Du temps pour comprendre la situation et du temps pour se comprendre, du temps pour se connaître et apprendre à travailler ensemble, du temps pour que les pratiques et les mentalités évoluent de part et d'autre. Dans de nombreux cas, il serait plus adapté de construire des projets plus petits, à échelle humaine, ne noyant pas les acteurs locaux sous un flot d'argent et d'expertises étrangères, bien inscrits dans la durée et conçus pour accompagner les processus de mutations des sociétés.

Bibliographie

ADAMS W.M., AVELING R., BROCKINGTON D., DICKSON B., ELLIOTT J., HUTTON J., ROE D., VIRA B. et WOLMER W., 2004. Biodiversity conservation and the eradication of poverty. *Science*, vol. 306, p. 1146-1149. (<http://www.sciencemag.org>)

- BALMFORD A., BRUNER A., COOPER P., COSTANZA R., FARBER S., GREEN R.E., JENKINS M., JEFFERISS P., JESSAMY V., MADDEN J., MUNRO K., MYERS N., NAEEM S., PAAVOLA J., RAYMENT M., ROSENDO S., ROUGHGARDEN J., TRUMPER K. et TURNER R.K., 2002 – Economic reasons for conserving wild nature. *Science*, n° 297, p. 950-953.
- BARBAULT R., dir. et LE DUC J.-P., coord., 2005 – *Actes de la Conférence internationale Biodiversité, science et gouvernance. Paris, 24-28 janvier 2005*. MNHN & IFB : Paris, 321 p. (http://www.gis-ifb.org/publications/actes_cib_proceedings_icb/francais)
- BENKIRANE R., 1998 – La métaphore du village global. *Tribune de Genève*, 24 mars 1998. (<http://www.archipress.org/press/village.htm>)
- BERMEJO M., 1997 – *Expérience pilote de conservation communautaire du sanctuaire de gorilles de Lossi. Rapport ECOFAC, Composante Congo*. Brazzaville, 26 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL, FOREST INVENTORY AND PLANNING INSTITUTE, 2001a – Phong Dien proposed nature reserve. In : *Sourcebook of existing and proposed protected areas in Vietnam*. 4 p.
- BIRDLIFE INTERNATIONAL VIET NAM PROGRAM, FOREST INVENTORY AND PLANNING INSTITUTE, 2001b – An investment plan for the establishment of Phong Dien Nature Reserve, Thua Thien Hue Province, Viet Nam. *Conservation Report*, n° 15, 108 p.
- BOISSIERE, M. et SASSEN M., 2007 – Mesurer l'importance de la biodiversité pour les sociétés forestières des pays du sud. Une méthode d'investigation pluridisciplinaire. *Nature, Sciences et Sociétés*, Paris, n° 15, p. 23-32.
- BOISSIERE M., BASUKI I., KOPONEN P., WAN M. et SHEIL D., 2006 – *Biodiversity and local perceptions on the edge of a conservation area, Khe Tran village, Vietnam*. CIFOR report, Stakeholders and biodiversity at the local level, SDC project, 125 p.
- BRUNDTLAND G.H., 1988 – *Notre avenir à tous: rapport de la commission mondiale sur l'environnement et le développement de l'ONU*. Éditions du Fleuve/Les publications du Québec : Montréal, 434 p.
- CIFOR, Bogor, 2005 – *Building capacity for multidisciplinary landscape assessment in Papua : three phases of training and pilot assessments in the Mamberamo Basin*. Cifor : Bogor, unpublished report, 84 p.
- Convention sur la Diversité Biologique*, consulté en ligne le 30 mai 2006 (<http://www.biodiv.org/convention/articles.asp>)
- CYRANOVSKI D., 2006 – Calls to conserve biodiversity hotspots. *Nature*, n° 439, p. 774.
- CHRISTENSEN J., 2004 – Win-Win illusions. *Conservation In Practice*, Society for Conservation Biology. Winter, vol. 5, n° 1.
- DOUMENGE C., GARCIA YUSTE J.-E., GARTLAN S., LANGRAND O. et NDINGA A., 2001 – Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique : le réseau d'aires protégées est-il adéquat ? *Bois et Forêts des Tropiques*, vol. 268, n° 2, p. 5-27.
- DOUMENGE C., FOMETE NEMBOT T., TCHANOU Z., MICHA ONDO V., ONANZE N., BOUROBOU BOUROBOU H. et NGOYE A., 2003a – Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique. II – Identification d'un réseau de sites critiques. *Bois et Forêts des Tropiques*, vol. 276, n° 2, p. 43-58.

- DOUMENGE C., FOMETE NEMBOT T., TCHANOU Z., MICHA ONDO V., ONA NZE N., BOUROBOU BOUROBOU H. et NGOYE A., 2003b – Conservation de la biodiversité forestière en Afrique centrale atlantique. III – Gestion et priorités d'investissement dans les sites critiques. *Bois et Forêts des Tropiques*, vol. 277, n° 3, p. 53-67.
- DOUMENGE C. et NDINGA A., 2005 – La difficile conservation de la biodiversité. Dossier « La forêt et le pouvoir ». *Géopolitique Africaine*, n° 17, p. 127-140.
- DOVE M., SAJISE P.E. et DOOLITTLE A.A., 2005 – Introduction : the problem of conserving nature in cultural landscapes. In : DOVE M., SAJISE P.E. et DOOLITTLE A.A., eds. – *Conserving nature in culture. Case studies from Southeast Asia*. Monograph 54, Yale Southeast Asia Studies.
- Durban Accord (The)*, 2005. 50767. IUCN : Gland, p. 219-266, (consulté en ligne le 23 mai 2006, <http://www.iucn.org/themes/wcpa/wpc2003>)
- FINANCIAL TIMES, London, Observer, 2006 – Lost : scientific innocence. Published : February 9, 2006.
- GAMI N., 2003 – Le Sanctuaire de gorilles de Lossi (Congo). Les leçons d'une démarche participative. In : DOUMENGE C., GAMI N. et LOUPPE D., eds. – *La gestion durable des forêts denses d'Afrique centrale et occidentale*. Cirad et Cifor : Libreville, Gabon : livret 29 p., cédérom : 39 documents.
- GRISON N., 2006 – Parcs naturels et manne pétrolière au Gabon. *Mappemonde*, Paris, 12 novembre 2006 (http://mappemonde.mgm.fr/actualites/par_nat.html)
- IKEMOTO Y., 2001 – Poverty alleviation policies and ethnic minority people in Vietnam. In : *Conference Justice and Poverty. Examining Sen's Capability Approach, Cambridge, 5-7 June 2001*, consulted online the 5th April 2006 (<http://www.st-edmunds.cam.ac.uk/vhi/sen/papers/ikemoto.pdf>)
- IUCN, Gland, 2006 – *Speaking a common language*. (accédé le 22 juin 2006 ; <http://iucn.org/themes/wcpa/pubs/subject/Categories.html> et <http://sea.unep-wcmc.org/wdbpa/>)
- JAMES A., GASTON K.J. et BALMFORD A., 2001 – Can we afford to conserve biodiversity ? *BioScience*, vol. 51, n° 1, p. 43-52.
- LINKIE M. L. ; SMITH R.J. et LEADER-WILLIAMS N., 2003 – Hotspots and ecoregions : a test of conservation priorities using taxonomic data. *Biodiversity and Conservation*, vol. 12, p. 2237-2253.
- LOCKE H. et DEARDEN P., 2005 – Rethinking protected area categories and the new paradigm. *Environmental Conservation*, vol. 32, n° 1, p. 1-10.
- MAC CHAPIN, 2004 – A challenge to conservationists. *World Watch, vision for a sustainable world*.
- MYERS R., MITTERMEIER R.A., MITTERMEIER C.G., DA FONSECA G.A.B. et KENT J., 2000 – Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature*, vol. 403, p. 853-858.
- OLSON D. M. et DINERSTEIN E., 1998 – The global 200 : a representation approach to conserving the Earth's most biologically valuable ecoregions. *Conservation Biology*, vol. 12, n° 3, p. 502-515.
- Papua's "Lost World" target for poachers. *The Age*, Melbourne, February 8, 2006.
- Politique (La) des parcs nationaux. *Hebdo informations*, 2002, n° 463, p. 209.
- RÉPUBLIQUE GABONAISE, 2007 – *Projet de loi pour les parcs nationaux*. (http://www.legabon.org/archives_economie.php)

- ROBBINS P., McSWEENEY K., WAITE T. et RICE J., 2006 – Even conservation rules are made to be broken : implications for biodiversity. *Environmental Management*, vol. 37, n° 2, p. 162-169.
- ROMERO C. et ANDRADE G.I., 2004 – International conservation organizations and the fate of local tropical forest conservation initiatives. *Conservation Biology*, vol. 18, n° 2, p. 578-580.
- SALLEH Anna, 2006 – Lost world' may be Earth's last. *ABC Science Online* (Australia), Wednesday, 8 February.
- SASSEN M. et WAN M., 2006 – *Biodiversity and local priorities in a community near the Ivindo national park, Makokou, Gabon*. Cifor, Research report, 40 p.
- SHEIL D. et BOISSIÈRE M., 2006 – Local people may be the best allies for conservation. *Nature*, vol. 440, 13 April, Correspondance.
- Sommet Mondial sur le Développement Durable, 2002*, (consulté en ligne le 30 mai 2006 : <http://www.sommetjohannesburg.org/>)
- UNHCR, 2002 – *Vietnam : indigenous minority groups in the Central Highlands*. Writenet Paper n° 05/2001, Geneva (<http://www.unhcr.org>).
- WALHI-INDONESIAN FORUM FOR ENVIRONMENT, 2006 – *The environmental impacts pf Freeport-Rio Tinto's copper and gold mining operation in Papua*. Report, 119 p. Jakarta (www.eng.walhi.or.id)
- WILKS C., 1990 – *La conservation des écosystèmes forestiers du Gabon*. UICN : Gland, Suisse ; et Cambridge, Royaume-Uni, 213 p.
- WILSON K.E., McBRIDE M.F., BODE M. et POSSINGHAM H.P., 2006 – Prioritizing global conservation efforts. *Nature*, vol. 440, 16 March.

Résumé

Depuis quelques années deux visions de la conservation de la biodiversité s'affrontent dans les débats internationaux et influencent les agendas politiques des décideurs. D'un côté, les « préservationnistes » prônent une protection forte des derniers lieux importants de la planète en termes de biodiversité. De l'autre, les « dévolutionnistes » tentent d'attribuer un rôle clé aux communautés locales dans l'élaboration des stratégies de conservation et la gestion des aires protégées. Au-delà de ces discours, la réalité de terrain montre que les politiques de conservation font encore largement abstraction de la présence et des droits des communautés. Le concept même de conservation – bien public mondial à protéger – est imposé par la communauté internationale au détriment de toute implication des populations qui sont pourtant les premières touchées par les décisions.

Dans cet article, nous montrons que les stratégies de conservation pourraient mieux prendre en compte les droits fonciers et d'usage des populations rurales, le respect des territoires sur lesquels elles vivent, et la reconnaissance de leur rôle dans la protection de ces espaces. Un équilibre est-il possible entre communautés locales et acteurs « forts » (états, ONG internationales, privés) quant aux prises de décision ? Faut-il partir des priorités des populations locales, de leur propre conception de ce qu'est une aire protégée, pour créer les zones de conservations et prendre des décisions à leur sujet ?

À travers un certain nombre d'exemples pris en Asie-Pacifique (Papouasie Occidentale, Vietnam) et en Afrique (Gabon, Congo), nous montrons que la conservation de la biodiversité, même si elle est un problème global de la planète, reste d'abord une multitude de situations à gérer au cas par cas. Chaque exemple démontre que la solution est bien locale et ne peut faire l'économie de l'intégration dans ce processus des populations qui sont ou pourraient être, si les conditions de démocratie et de transparence sont réunies, un des meilleurs garants d'un usage durable des ressources naturelles.

MOTS-CLÉS : Aires protégées, populations locales, gestion concertée des ressources naturelles, dévolution, Vietnam, Gabon, Papouasie Occidentale, Congo.

| **Abstract** |

Between marginalization and demagoguery: what place for local communities in protected areas ?

Since the last few years, two visions of biodiversity conservation are confronted in international debates, and are influencing the political agenda of decision-makers. On one hand, "preservationists" recommend a stronger protection of the last remaining places on the planet important in terms of biodiversity. On the other hand, the "devolutionists" promote a key role for rural populations in the implementation of conservation strategies and in the management of protected areas. The reality in the field shows that conservation policies are rarely taking into account the presence and rights of local communities. The concept of conservation - an international public good to be protected - is generally imposed by the International Community without any involvement of the populations who are the most affected by the decisions.

In this paper, we show how conservation strategies could better take into account local land rights and land uses, and acknowledge the role of local people in the management and preservation of their natural resources. Is a balance possible between local communities and "powerful" stakeholders (government, international NGO, private sector) in decision-making? Should local priorities and local conceptions of conservation be the starting point to create protected areas and to take decisions about them?

We use some examples from our work in Asia-Pacific (Vietnam, West Papua) and in Africa (Gabon, Congo) to show that biodiversity conservation - even if it remains an international issue - is beforehand a number of situations to be managed locally. Each example underlines the fact that the solution is site specific, and cannot avoid the integration in this process of populations, which are, or could be, with adequate conditions of transparency and democracy, one of the best guarantee for natural resources long-term utilization.

KEYWORDS : *Protected areas, local people, participatory management of natural resources, devolution, Vietnam, Gabon, West Papua, Congo.*